

RÉFÉRENDUM EN NOUVELLE-CALÉDONIE

2018

RÉFÉRENDUM

Fais entendre ta voix !



LE VOTE PAR PROCURATION



**Vous êtes inscrit sur la liste électorale spéciale pour le référendum du 4 novembre 2018 en Nouvelle-Calédonie mais vous ne serez pas sur place pour voter ?
Faites enregistrer votre procuration ici !**

Pour le référendum du 4 novembre, les règles pour faire une procuration sont plus strictes que pour les autres scrutins.

La procédure est simple :

1. Téléchargez, imprimez en recto simple et complétez le formulaire spécifique disponible sur le site www.referendum-nc.fr/procurations
2. Apportez une pièce d'identité et un justificatif de votre impossibilité à vous rendre dans un bureau de vote, par exemple un billet d'avion, un justificatif de domicile, un certificat de scolarité...
3. Faites enregistrer votre procuration dans un commissariat de police, une gendarmerie, un tribunal d'instance ou à l'étranger dans un consulat.
4. Prévenez la personne à qui vous avez donné procuration

A qui donner procuration ?

Vous ne pouvez donner procuration qu'à un autre électeur également inscrit sur la liste spéciale pour la consultation et dans la même commune que vous. Attention ! Chaque électeur ne peut recevoir qu'une seule procuration établie sur le territoire français. Assurez-vous auprès de votre mandataire qu'il n'a pas déjà une autre procuration.

Ne tardez pas, tenez compte des délais d'acheminement par courrier !

Retrouvez toutes les informations sur :

WWW.REFERENDUM-NC.FR

 **REFERENDUM NC 2018**